

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PERSONNEL des Parlement Européen, Commission, Cour de Justice et Cour des Comptes du 30 MAI 2013 au Luxembourg

Approuvée à l'unanimité

Pour la protection de la fonction publique européenne, le personnel des PE, CCE, CJ et CC réuni en Assemblée générale le 30 mai 2013 au Luxembourg,

Après avoir entendu les informations données par ses représentants sur l'état des négociations entre le Conseil, la Commission et le Parlement européen sur la réforme statutaire,

Considérant que le mandat de négociation adopté par le Conseil révèle une véritable volonté de démanteler la fonction publique européenne et contient des propositions de modifications statutaires tous azimuts, sans référence à la proposition de la Commission,

Informé que le "groupe statut" du Conseil travaille à élaborer des propositions similaires sur les allocations et indemnités qui font partie intégrante de notre paquet salarial, afin de compléter le mandat en l'aggravant,

Constatant que la position de négociation du Conseil ne respecte ni le droit d'initiative de la Commission, ni les conclusions des chefs d'Etat et de gouvernement du 8 février 2013 sur les perspectives financières 2014-2020,

Considérant que cette remise en cause du Cadre Financier Pluriannuel peut constituer un très mauvais précédent pour des politiques autres que les dépenses administratives,

Constatant que les messages rassurants de la Commission ont été démentis par les faits et que les propositions du groupe statut ont été intégralement reprises dans le mandat du Conseil,

Constatant que le premier trilogue s'est soldé par l'ouverture de discussions techniques et non par le rejet pur et simple du mandat du Conseil, et que le 2^{ème} trilogue laisse présager des accommodements côté PE et Commission,

DEMANDE aux présidents du Parlement européen et de la Commission européenne de réaffirmer leur engagement de préserver une fonction publique européenne capable de remplir les missions qui lui sont confiées au service du citoyen européen, et de reconfirmer formellement que le mandat du Conseil ne peut d'aucune manière servir de base de négociation,

DEMANDE au Conseil de respecter le droit d'initiative de la Commission et de redéfinir sa position de négociation sur la seule base de la proposition de la Commission,

DEMANDE à la Commission de retirer sa proposition de modification du statut à moins qu'il ne soit démontré que le Conseil a présenté, le 28 mai un mandat de négociation centré sur sa proposition et conforme aux conclusions du Conseil européen,

DEMANDE aux Institutions européennes et aux Autorités luxembourgeoises d'apporter une solution à la disparité de pouvoir d'achat subie au Luxembourg, par rapport à Bruxelles, et empirant depuis 2006 (- 10 % en 2012)

DONNE mandat au Front Syndical Interinstitutionnel du Luxembourg d'entreprendre toute action nécessaire y inclus

une journée de grève (date à confirmer) si ces demandes ne sont pas satisfaites, et à les coordonner avec les autres lieux.